

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) (Formation initiale)



Publics visés :

Entreprises privées et publiques : Volontaires des structures pour être Sauveteur Secouriste du Travail : Employeurs, salariés, agents, managers, élus...

Demandeurs d'emploi

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Acquérir les connaissances nécessaires en matière prévention des risques professionnels.
- Etre capable de se positionner en tant qu'acteur de prévention dans l'entreprise.
- Etre capable d'intervenir efficacement suite à un accident en milieu du travail (ou même hors de l'entreprise) et organiser au mieux le secours de la victime.

Contenu :

- Le rôle d'acteur du SST dans la politique et la culture de prévention de l'entreprise.
- Les attendus du SST en matière de connaissances des situations à risque dans l'entreprise et sa capacité à proposer des pistes d'actions de prévention. (Plan d'actions de prévention du SST)
- La réglementation en matière de responsabilité en cas d'intervention d'un SST.
- Plan d'intervention du SST et démonstrations des différentes étapes de la démarche d'intervention (Protection adaptée, examen de la victime, alerte suffisante, secours avec les gestes et les décisions adéquates)

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur SST certifié Inrs - Formateur expérimenté (formation et terrain) en 1^{er} secours et en prévention des risques professionnels. Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et mises en situation.

Durée : 2 jours

Effectif d'une session : De 4 (minimum) à 10 (maximum) participants

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Mises en situations et épreuve certificative.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs et un certificat « acteur SST ».

Validité du certificat : jusqu'à 24 mois, soumis au suivi d'un MAC et à la réussite aux épreuves certificatives.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.